



ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ
DES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE

Participation des employeurs
au développement de la formation
professionnelle continue

EXERCICE 2008

VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

AVANT
LE 1^{ER} MARS 2009

BORDEREAU À RETOURNER
accompagné de votre règlement
libellé à l'ordre de l'OPCAIM,
à l'adresse suivante

Pour tout renseignement
concernant ce bordereau,
vous pouvez contacter
votre ADEFIM.

Vous pouvez également remplir
ce bordereau en ligne :
www.opcaim.com
voir rubrique "Actualités"

BORDEREAU UNIQUE

ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS
ENTREPRISES DE 10 À MOINS DE 20 SALARIÉS
ENTREPRISES DE 20 SALARIÉS ET PLUS

IMPORTANT :
Pour un paiement par virement, communiquez
impérativement votre n° d'identification
ADEFIM dans le motif du virement

N° D'IDENTIFICATION ADEFIM ABRÉGÉ

CODE NAF CODE NACE N° SIRET

VOTRE ENTREPRISE APPARTIENT-ELLE À UN GROUPE ?
SI OUI, LEQUEL :

ASSUJETTISSEMENT À LA
TAXE D'APPRENTISSAGE OUI NON

SI OUI, VERSEMENT À L'OPCAIM OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES *ne remplir qu'en cas de modification(s) des informations imprimées ci-dessus

RAISON SOCIALE* :

ADRESSE* :

PERSONNE À CONTACTER COURRIEL

TÉLÉPHONE TÉLÉCOPIE

CODE NACE* N° SIRET*

SIREN NIC

SI ASSUJETTISSEMENT À LA TVA, N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

CONVENTION COLLECTIVE APPLIQUÉE :

CABINET COMPTABLE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

COMPOSITION DU PERSONNEL Effectif au 31/12/2008 du(des) établissement(s) concerné(s) par le présent bordereau
LES RÉPARTITIONS PAR SEXE ET CSP DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES

	OS	OP	Employés	Techniciens	Agents de maîtrise	VRP	Ingénieurs & cadres	TOTAL
Hommes								
Femmes								
TOTAL								

Effectif moyen sur l'année 2008

Année où le seuil a été atteint ou franchi pour la 1^{ère} fois

de 10 salariés

20 salariés et plus

ENTREPRISE À ÉTABLISSEMENTS MULTIPLES OUI NON SI OUI,

• soit le versement a été effectué par un autre établissement de l'entreprise dans une autre ADEFIM,
alors complétez :

SUFFIXE NIC

ADEFIM où le versement a été effectué :

• soit vous effectuez un versement groupé au titre de plusieurs établissements, alors merci de compléter
le tableau en page 4.

1 CALCUL DU TAUX DE PARTICIPATION (T) HORS CIF

Pour déterminer votre taux de participation, vous devez définir quelle est votre situation parmi les choix ci-dessous. Le taux applicable (T) dépend de votre effectif moyen au 31/12/2008 et des éventuels franchissements de seuil.

> Votre entreprise n'a pas franchi de seuil entre 2001 et 2008.

Si	effectif moyen < 10 salariés	Alors	T =	0,55 %
Si	10 salariés ≤ effectif moyen < 20 salariés	Alors	T =	1,05 %
Si	effectif moyen ≥ 20 salariés	Alors	T =	1,40 %

> Votre entreprise a franchi le seuil de 10 salariés et/ou 20 salariés entre 2001 et 2008, votre taux de participation (T) se trouve à l'intersection de la colonne et de la ligne déterminées par vos réponses.

Répondez dans l'ordre aux questions A puis B		A Votre entreprise a-t-elle franchi le seuil de 10 salariés ?								
		Non	en 2001	en 2002	en 2003	en 2004	en 2005	en 2006	en 2007	en 2008
B Votre entreprise a-t-elle franchi le seuil de 20 salariés ?	Non		1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,95 %	0,75 %	0,55 %	0,55 %	0,55 %
	en 2001	1,40 %	1,40 %							
	en 2002	1,40 %	1,40 %	1,40 %						
	en 2003	1,40 %	1,40 %	1,40 %	1,40 %					
	en 2004	1,40 %	1,40 %	1,40 %	1,40 %	0,95 %				
	en 2005	1,40 %	1,40 %	1,25 %	1,10 %	0,95 %	0,75 %			
	en 2006	1,40 %	1,40 %	1,25 %	1,10 %	0,95 %	0,75 %	0,55 %		
	en 2007	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,10 %	0,95 %	0,75 %	0,55 %	0,55 %	
	en 2008	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %

> Cas particulier

Veillez prendre contact avec votre ADEFIM si votre entreprise a franchi le seuil de 10 salariés et/ou de 20 salariés en raison d'une fusion/absorption.

Reportez le taux de participation à appliquer T = %

2 CALCUL DU MONTANT DE LA PARTICIPATION

Si T = 0,55 % - PARTICIPATION AU TITRE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS

Montant des salaires versés en 2008 <small>(DADS, base brute de sécurité sociale)</small>	=	A		,	€
Participation au développement de la formation professionnelle continue	=	A x 0,55 %		,	€
TVA (19,6 % ou 0 si non assujettie)	=	B x 19,6 %		,	€
Montant TTC à verser à l'OPCAIM	=	B + C		,	€

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(2005 et de la loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 août 2008)

Si T ≥ 0,75 % - PARTICIPATION AU TITRE DES ENTREPRISES DE 10 SALARIÉS ET PLUS

CALCUL DE L'ASSIETTE

Montant des salaires versés en 2008
(DADS, base brute sécurité sociale)

A

, €

PARTICIPATION À LA PROFESSIONNALISATION

Calculez votre participation suivant le taux déterminé en page 2

Si T = 0,75 % ou T = 0,95 % ou T = 1,05 % alors A x 0,15 %

Si T = 1,10 % alors A x 0,20 % = B , €

Si T = 1,25 % alors A x 0,35 %

Si T = 1,40 % alors A x 0,50 %

PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Fraction due au titre des salariés titulaires d'un CDD, si T ≥ 0,75 %
(même si vous n'avez pas employé de salariés en CDD en 2008)

A

x 0,10 % =

C

, €

Fraction due au titre du droit individuel à la formation, si T ≥ 0,75 %

A

x 0,10 % =

D

, €

Solde du plan de formation

Calculez votre participation suivant le taux déterminé en page 2

Si T = 0,75 % alors A x 0,40 %

Si T = 0,95 % alors A x 0,60 % = E , €

Si T = 1,05 % ou T = 1,10 % ou T = 1,25 % ou T = 1,40 % alors A x 0,70 %

Déductions

Centimes additionnels pour frais de CCI

F1

, €

Dépenses hors TVA réglées directement par l'entreprise

F2

, €

Excédents reportables de 2005, 2006, 2007

F3

, €

Acompte(s) hors TVA déjà versé(s) à l'OPCAIM au titre de 2008

F4

, €

Subventions publiques reçues en 2008 (hors TVA)

F5

, €

Total des déductions

F1 + F2 + F3 + F4 - F5

= F

, €

Montant dû au titre du plan de formation

Un solde positif est obligatoirement versé à l'OPCAIM, un solde négatif ne peut être déduit des autres contributions. **En cas de solde négatif, indiquez « 0 ».**

E

-

F

=

G

, €

MONTANT TOTAL HORS TVA DÛ À L'OPCAIM

B

+

C

+

D

+

G

=

H

, €

TVA (19,6% ou 0 si non assujettie)

H

x 19,6 % =

I

, €

MONTANT TTC À VERSER À L'OPCAIM

H

+

I

=

J

, €

3

BORDEREAU À RETOURNER À VOTRE ADEFIM (ADRESSE MENTIONNÉE EN PAGE 1) AVANT LE 1^{ER} MARS 2009
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT LIBELLÉ À L'ORDRE DE L'OPCAIM

SIGNATURE

Paiement par chèque joint

NOM DE VOTRE BANQUE

NUMÉRO DU CHÈQUE

Pour un virement, contactez votre délégation ADEFIM

DATE DU VIREMENT

IMPORTANT : Communiquez impérativement votre n° d'identification ADEFIM dans le motif du virement

ATTENTION !
Partie obligatoire
à toutes
les entreprises

CACHET DE L'ENTREPRISE

